

COMMUNE DE HADOL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 28 janvier 2020

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 17

Présents : 12 Votants : 13

Date de la convocation : 18/01/2020

Présents: COURTOIS-PAULUS A, GEORGE M, AUBERTIN V, MOUGEL D, COLIN R, COUTINHO V, GEORGEL M, MANGEOL S, MATHIEU M, THIEBAUT M, VAUTRIN-ROLLOT A et VUILLEMIN E.

Madame Valérie AUBERTIN a été nommée secrétaire.

Absent excusé : Jean-Pierre CARITEAU a donné pouvoir à Andrée VAUTRIN-ROLLOT,

Absents : Corine BONNAVENTURE, Agnès COLIN, Sébastien HACH, Armelle SERVIRANCKX.

Le mardi 28 janvier 2020 à 20h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie de Hadol sous la Présidence de Madame Anne COURTOIS-PAULUS, Maire.

En préambule, Madame le Maire a souhaité rendre hommage à plusieurs personnes décédées, élu, proches d'élu ou d'agents communaux.

Le compte-rendu de la séance du 5 décembre 2019 ayant été validé,

Madame le Maire informe l'Assemblée de la démission de Monsieur Pierre-Antoine RICHARD de ses fonctions de conseiller municipal. Elle précise que le conseil municipal siégera désormais avec 17 membres.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (sauf mention contraire),

FINANCES

Entendu la présentation faite par Monsieur RAZE de Vosges Architecture, Maître d'œuvre,

Après un échange de questions/réponses,

*** DECIDE, par application des critères de jugement des offres énoncés sur l'A.A.P.C,** de retenir les opérateurs économiques suivants (9 Pour, 4 abstentions sauf mention contraire) pour la construction d'un Pôle de Santé :

- Lot N° 1 : Sarl VALDENAIRE TP Les Forges pour 119 317.25 € H.T BASE (3 abstentions, 10 pour) + 5 275.00 PS 1 (3 abstentions, 10 pour) +2 526.00 PS 2 (2 abstentions, 11 pour) soit un total de 127 118.25 € HT
- Lot N° 2 : Sarl ZOZIK Père et Fils Deyvillers (3 abstentions, 10 pour) pour 121 847.00 € H.T
- Lot N° 3 : RICHARD TOITURE Saint-Nabord pour 128 827.54 € H.T
- Lot N° 4 : VANNSON SAS Le Thillot pour 57 543.24 € H.T
- Lot N° 5 : Sarl CLAUDE DIDIER MENUISERIE Plombières Les Bains (3 abstentions, 10 pour) pour 107 211.50 € H.T
- Lot N° 6 : Sas GONSOLIN Pouxoux pour 49 465.27 € H.T
- Lot N° 7 : Sarl CLAUDE DIDIER MENUISERIE Plombières Les Bains pour 16 402.00 € H.T BASE + 11 922.00 PS 1+ 1 375.00 PS 2 soit un total de 29 699.00 € HT
- Lot N° 8 : Sarl BATY ELEC Charmes pour 37 912.00 € H.T BASE + 708.00.PS 1+49.00 PS 2 soit un total de 38 669.00 € HT
- Lot N° 9 : Eurl BRICE MARCEL Uzemain pour 13 214.60 € H.T
- Lot N°10 : Sarl JEAN MAX COSTER Rambervillers pour 78 000.00 € H.T, offre en variante,

- Lot N°11 : Sarl ROBEY PÈRE et FILS Grandvillers (3 abstentions, 10 pour) pour 45 999.60 € H.T

- Lot N°12 : ART et COULEURS Golbey pour 14 386.50 € H.T

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

* **ATTRIBUE** les subventions suivantes :

- « Prévention Routière » : 50,00 € pour leur intervention au groupe scolaire au titre de l'année 2019,
- « F.C.H.D » : 800,00 € (12 pour, 1 abstention) pour le remplacement des buts du terrain stabilisé,
- « ANATEEP/ADATEEP 88 » : 20,00 € pour la réalisation d'un exercice d'évacuation dans les transports scolaires.

CAE

Vu le tableau de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges en date du 21 novembre 2019,

* **APPROUVE** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges tel que présenté soit une attribution de compensation définitive de 299 195,00 € pour la commune de Hadol,

VIE COMMUNALE

* **AUTORISE** le Maire à signer la convention de prestation de service (2020-2023) pour l'entretien du balisage du réseau d'itinéraires de promenades et de randonnées existant sur le territoire communal avec le club Copains Baladeurs de Hadol telle que présentée, étant précisé que l'indemnité financière annuelle, non révisable, est établi à 637,00 € pour 31,85 km de linéaire,

TERRAINS COMMUNAUX

* **ACCEPTE** de déduire une contenance de 11a 20ca du lot 33 - parcelle D 127 « Le Breuil », bail du 30/10/2015 - Earl du Sautez, correspondant au chemin de défrètement,

SMIC

Entendu l'exposé de Madame le Maire, à savoir qu'à l'issue des prochaines élections municipales, les communes continueront de désigner un délégué. Ces délégués éliront des délégués cantonaux à raison de 1 titulaire + 1 suppléant entre 0 et 10 000 habitants et 2 titulaires + 2 suppléants au-delà de 10 000 habitants,

* **APPROUVE** la modification de l'article 6 des statuts du SMIC des Vosges telle que présentée visant à passer de 140 délégués titulaires à 70 environ,

* **SE PRONONCE** pour l'adhésion au SMIC du Syndicat Mixte PETR du Pays de la Déodatie, le Syndicat intercommunal du secteur de Dompierre et la Commune de Baudricourt (canton de Mirecourt).

Informations et questions diverses

Nouvelle adresse du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges : 28 Rue de la Clé d'Or – Epinal

A la suite d'une remarque concernant les radiations des listes électorales (concernant les plus de 26 ans), il est précisé que, désormais, le code électoral exige la présentation de différents justificatifs pour le maintien de l'inscription sur la liste électorale.

La séance est levée à 22h15

Fait à Hadol, le 7 Février 2020
Le Maire,
Anne COURTOIS-PAULUS

La secrétaire de séance,
Valérie AUBERTIN